



Association des résidents
du **LAC DES PILES**

**ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES INC.
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021
ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale annuelle et de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des résidents du lac des Piles tenue le **dimanche 4 juillet 2021 à 9h00 sur la plateforme ZOOM.**

Présences: 60 membres

Présences des membres du conseil d'administration : (7) Mmes Joan Hamel et Catherine Leduc, MM. Christian Carrier, Marc Dontigny, Claude Leclerc, Pierre Marchand et Guy Pilon.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Joan Hamel souhaite la bienvenue à tous les participants membres de l'Association des résidents du Lac des Piles. Mme Hamel explique brièvement les particularités de cette AGA en ligne sur la plateforme ZOOM.

Mme Hamel présente les membres du conseil d'administration 2020-2021.

Joan Hamel, présidente

Guy Pilon, vice-président

Claude Leclerc, secrétaire

Pierre Marchand, trésorier

Catherine Leduc, administratrice

Christian Carrier, administrateur,

Marc Dontigny, administrateur

Sur proposition de M. Guy Pilon secondé par M. Pierre Marchand, la réunion est déclarée ouverte à 9h00.

Résolution AGA-21-07-04-01 adoptée à l'unanimité

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est parvenu aux membres sous la forme et dans les délais prescrits.

3. CONSTATATION DU QUORUM DES MEMBRES EN RÈGLE

Le quorum des membres en règle est atteint en conformité avec nos règlements généraux.

4. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DU SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE

M. Frédéric Morin est nommé président de l'assemblée.

M. Claude Leclerc est nommé secrétaire de l'assemblée.

Sur proposition de M. Christian Carrier secondé par M. Marcel Genest, il est unanimement résolu de nommer M. Frédéric Morin à titre de président d'assemblée et M. Claude Leclerc à titre de secrétaire d'assemblée pour l'AGA 2021.

Résolution AGA-21-07-04-02 adoptée à l'unanimité.

5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation de la régularité des avis de convocation;
3. Constatation du quorum des membres en règle;
4. Nominations à la présidence et au secrétariat de l'assemblée;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2020;
7. Présentation du rapport annuel d'activités 2020-2021;
8. Présentation des états financiers 2020-2021;
9. Présentation et adoption des priorités 2021-2022;
10. Dépôt des prévisions budgétaires 2021-2022
11. Proposition portant sur les bateaux générant des vagues surdimensionnées; pour une cohabitation harmonieuse de tous les résidents du Lac des Piles.
12. Modifications aux règlements généraux en assemblée générale extraordinaire;
13. Élection du conseil d'administration;

- 13.1 Nomination d'un président d'élection;
 - 13.2 Nomination d'un secrétaire d'élection;
 - 13.3 Postes vacants : Catherine Leduc, Claude Leclerc, Pierre Marchand et Guy Pilon;
 - 13.4 Élection, annonce des résultats, proclamation des élus.
14. Nomination d'un vérificateur comptable;
15. Questions diverses.

Sur proposition de Mme Nancy Veillette secondée par M. Marcel Genest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Résolution AGA-21-07-04-03 adoptée à l'unanimité.

6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2020;

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2020 a été acheminé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA 2021, dans le respect des règlements généraux. Le CA est dispensé d'en faire la lecture.

Aucune correction au document n'étant requise, il est proposé par M. Christian Carrier, secondé par M. Pierre Marchand que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 septembre 2020 soit adopté, tel que déposé.

Résolution AGA-21-07-04-04 adoptée à l'unanimité.

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020-2021

Mme Joan Hamel présente les principaux dossiers qui ont été traités par le CA au cours de l'année 2020-2021. Mme Hamel dépose un rapport intitulé « Rapport d'activités 2020-2021 ». Le document résume les principales activités réalisées par les membres du CA au cours de l'année. Ce document synthèse a été envoyé aux membres de l'Association avant la tenue de l'AGA et sera aussi disponible sur le site WEB de l'Association.

Le rapport traite de :

- Mission et valeurs de l'association
- Conseil d'administration 2020-2021
- Regroupement des associations des cours d'eau et de lacs de Shawinigan (RACELS)
- Gouvernance
- Sondage
- Règlements généraux
- Communications
- Environnement
- Plan directeur de l'eau
- Études environnementales
- Carte du Lac des Piles
- Membrariat
- Réunions régulières du CA
- Rencontres avec les représentants de la Ville de Shawinigan
- Rapport du trésorier

Questions des membres :

Carte bathymétrique :

« *Est-il encore possible de se procurer la nouvelle carte bathymétrique du Lac des Piles? »*

Les riverains qui souhaitent obtenir une carte peuvent en faire la demande par courriel. Les quantités disponibles seront vérifiées et une livraison organisée si la situation le permet.

Escompte aux membres pour la mise à l'eau :

« *Existe-t-il encore un escompte destiné aux membres pour la mise à l'eau de leur embarcation au printemps? »*

Les responsables de la Marina accordent encore un tarif réduit aux membres de l'Association sur présentation de la carte de membre.

8. RÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020-2021

M. Pierre Marchand présente les états financiers de la dernière année. Sa présentation est accompagnée d'un document sur les PRODUITS et d'un autre sur les CHARGES.

Trois changements sont proposés aux états financiers annuels :

1. *Date de fin d'année :*

Il est suggéré que la date de fin d'année passe du 31 mai au 31 mars de chaque année. Ceci permettrait d'avoir une meilleure vision de l'avoir net.

2. *Don de bouées :*

Dans le cadre d'un échange de service avec la ville, il est suggéré de donner nos bouées de hauts fonds (valeur de 3600\$) à la ville afin qu'elle puisse procéder annuellement à leur installation. Ce don serait ventilé sur une période de 10 ans.

3. *Bouées de baignade :*

Il est suggéré que l'Association cesse de louer annuellement des bouées de zone de baignade aux riverains qui en faisaient la demande. Ces bouées seront données aux riverains concernés qui en feront l'entretien. Nous ne tiendrons plus d'inventaire de ces équipements.

À la suite des éclaircissements apportés, Il est proposé par M. Christian Carrier, secondé par M. David Milette que les états financiers soient adoptés, tel que déposés.

Résolution AGA-21-07-04-05 adoptée à l'unanimité.

9. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRIORITÉS 2021-2022

- Augmentation du membrariat à l'Association (recrutement);
- Accueil des nouveaux propriétaires (pochette d'accueil);
- Guide du résident du Lac des Piles;
- Suivi des différentes études environnementales;
- Carte bathymétrique révisée;
- Contrôle des eaux de ruissellement;
- Réflexion sur les sources de nuisance sur et autour du lac;
- Numérisation des archives de l'Association.

À la suite de la présentation faite par la présidente, Il est proposé par Mme Hélène Charest, secondée par M. Paul Ricard que les priorités 2021-2022 soit adoptées, tel que déposées.

Résolution AGA-21-07-04-06 adoptée à l'unanimité.

10. DÉPÔT DES PRÉVISION BUDGÉTAIRES 2021-2022

M. Pierre Marchand dépose les prévisions budgétaires 2021-2022. Un document à l'appui présenté aux membres. Des projections au 31 mars 2022 sont déposées.

À la suite de la présentation faite par le trésorier, Il est proposé par M. Marc Dontigny, secondé par Mme Nancy Leboeuf que les prévisions budgétaires 2021-2022 soit adoptées, tel que déposées.

Résolution AGA-21-07-04-07 adoptée à l'unanimité.

11. PROPOSITION PORTANT SUR LES BATEAUX GÉNÉRANT DES VAGUES SURDIMENSIONNÉES : POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE DE TOUS LES RÉSIDENTS DU LAC DES PILES;

M. Christian Carrier présente aux membres de l'AGA les résultats d'une réflexion tenue par les membres du CA au cours de la dernière année. M. Carrier résume les enjeux et présente un document power point sur les solutions et alternatives concernant la cohabitation des différents usages sur le lac. Une proposition est également présentée et débattue.

Le CA de l'Association recommande un horaire spécifique pour la pratique du wakesurf dans la zone désignée. La proposition originale suggère un horaire pour la pratique du wakesurf de 10h00 à 18h00 à chaque jour. La proposition est débattue.

Question et commentaires :

1. Le 300 mètres de la zone de wakesurf ne suffit pas à altérer l'impact des vagues surdimensionnées. Le Lac des Piles n'est pas assez grand pour ce type d'activité.
2. Le bruit généré par certains bateaux de wake est très dérangeant pour les riverains qui habitent près de la zone de wakesurf. Certains utilisateurs (pas tous) ont des moteurs modifiés qui grondent beaucoup trop fort. D'autres utilisent un système de son qui fait un bruit d'enfer.
3. La zone de wakesurf n'a pas été demandée par les amateurs de ce sport. De plus, l'horaire proposé risque de créer un engorgement durant les plages horaires suggérées. Le problème pourrait être amplifié.
4. La zone de wake surf constitue un bon compromis mais il pourrait y avoir un enjeu de sécurité étant donné la concentration de bateaux dans la zone désignée et aux horaires suggérés.
5. L'horaire du samedi de 12h00 à 18h00 pourrait causer problème aux utilisateurs qui reviennent de travailler en après-midi.

6. Les riverains du Chemin Laperrière sont victimes du grand achalandage dans la zone de wakesurf. Des vagues surdimensionnées frappent les quais et les rivages. Le bruit est également dérangeant.
7. Difficulté de profiter de la quiétude du lac en fin de semaine. Beaucoup de bateaux sillonnent le lac avec des moteurs modifiés et des systèmes de son trop bruyant. La musique se répercute facilement sur l'eau et dérange les riverains qui souhaitent se reposer.

Au terme des discussions, un premier amendement est proposé par M. David Milette et secondé par M. Martin Lemay:

Horaire de 10h00 à 18h00 les fins de semaine ainsi que les jours fériés.

Cet amendement est débattu et les membres procèdent au vote :

Pour : 61%

Contre : 39%

Par la suite, M. Jean-François Laforme présente un deuxième amendement sur la résolution principale. Cet amendement touche la résolution principale et le premier amendement. La proposition de M. Laforme est appuyée par M. David Milette.

Horaire de 10h00 à 18h00 les samedis ainsi que les jours fériés.

Horaire de 13h00 au coucher du soleil le dimanche.

Aucun horaire spécifique les jours de semaine.

Pour : 69%

Contre : 31%

Le deuxième amendement est adopté à majorité.

À noter que tous les sports nautiques doivent se terminer au coucher du soleil en fonction des règlements de la garde côtière.

CONSIDÉRANT QUE le premier but de l'Association des résidents du lac des Piles est de défendre et de promouvoir les intérêts des propriétaires du lac des Piles;

CONSIDÉRANT QUE les bateaux à fort sillage peuvent générer de grosses vagues (surdimensionnées) lorsqu'ils sont en mode wakesurf (remplissage de ballasts ou ajout de poids ou de dispositifs externes pour permettre la pratique du wakesurf);

CONSIDÉRANT QUE les vagues surdimensionnées de plusieurs bateaux à fort sillage en mode wakesurf peuvent s'additionner pour former des vagues encore plus grosses et imprévisibles;

CONSIDÉRANT QUE la présence de vagues surdimensionnées rend la pratique de toute autre activité nautique (ski nautique, canot, kayak, planche à pagaie, voile, natation, pêche) difficile, voire impossible, sur une très grande partie du lac, empêchant un partage équitable et une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers;

CONSIDÉRANT QUE la nuisance causée par les vagues surdimensionnées et le bruit des moteurs affecte de façon beaucoup plus marquée une minorité de riverains qui habitent près de la zone nautique et qui n'ont aucun recours efficace pour faire respecter leur quiétude et leur qualité de vie (ils représentaient 22 % des répondants du sondage de l'association en décembre 2020);

CONSIDÉRANT QUE les grosses vagues que peuvent générer les bateaux à fort sillage en mode wakesurf peuvent contribuer à : a) endommager les quais et les embarcations

amarrées des riverains b) causer l'érosion des rives et remettre en suspension des sédiments et du phosphore c) nuire à la faune aquatique et riveraine;

CONSIDÉRANT QUE le sondage réalisé en décembre 2020 par l'association a révélé qu'il y a une augmentation progressive de la proportion de propriétaires de bateau de wakesurf parmi les nouveaux résidents (41 % des répondants qui se sont établis au lac des Piles au cours des dix dernières disent posséder une embarcation de type wakesurf comparativement à 14 % des résidents qui vivent au lac depuis plus de dix ans;

CONSIDÉRANT QUE 47 % des répondants au sondage seraient en faveur d'une limitation des heures pour les activités générant des vagues surdimensionnées (31 % sont pour une plage horaire aussi restrictive que 13 h à 17 h) et que 43 % seraient en faveur d'interdire les bateaux de wakesurf au lac.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Laforme et appuyé par David Millette que l'Association des résidents du lac des Piles recommande de limiter la génération de vagues surdimensionnées par les bateaux à fort sillage (en mode wakesurf) à la zone nautique située à 300 mètres des rives entre 10 h et 18 h les samedis et les jours fériés et à partir de 13h00 les dimanches. Aucun horaire spécifique sera appliqué les jours de semaine. Il est également proposé d'inscrire cette règle dans le code d'éthique de l'association.

Résolution AGA-21-07-04-08 adoptée à majorité.

12. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE;

M. Christian Carrier présente un projet de modification aux règlements généraux qui concerne la notion de membre de l'Association. Le projet de modification a été débattu en AGA 2020 et les membres de l'AGA ont confié au CA 2020-2021 le mandat de proposer des modifications aux règlements généraux afin de clarifier la notion de membre de l'Association. Le nouveau texte a été déposé sur le site WEB de l'Association et acheminé aux membres avant la réunion.

Un vote en ligne permet de connaître l'approbation des membres votants sur cette question.

Résultats du vote en ligne :

- Je suis en accord avec ce projet : 98% (48 membres)
- Je suis en désaccord avec ce projet : 2% (1 membre)

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de l'Association des résidents du lac des Piles doivent être révisés périodiquement afin de mettre à jour les différentes clauses qui le constituent;

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale des membres tenue le 21 septembre 2020 demandait aux membres élus du CA de se pencher sur la mise à jour de certaines clauses des règlements généraux dont, entre autres, la définition de membre, les conditions d'admission, la cotisation annuelle, l'avis de convocation, les pouvoirs et attributions de l'assemblée générale, les fonctions et pouvoirs du CA ainsi que les dispositions diverses;

CONSIDÉRANT que les membres du CA ont révisé l'ensemble des règlements généraux et plus particulièrement les points 2.1, 2.2, 2.31, 2.32, 2.6, 3.5, 3.6, 3.7 à 3.12, 4.2, 5.7, 6.1 et 6.3;

CONSIDÉRANT que le CA recommande la ratification en assemblée générale extraordinaire de l'ensemble des modifications apportées aux règlements généraux; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Milette et appuyé par Guy Pilon que les modifications aux règlements généraux de l'association des résidents du lac des Piles soient ratifiés et adoptés par les membres votants à l'assemblée générale tenue le 4 juillet 2021.

Résolution AGA-21-07-04-09 adoptée à majorité.

13. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

13.1 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection :

Sur proposition de Mme Joan Hamel secondée par Mme Nancy Veillette, il est résolu de nommer M. Frédéric Morin à titre de président et M. Claude Leclerc à titre de secrétaire pour l'élection des administrateurs 2021-2022.

La résolution AGA-21-07-04-10 est adoptée à l'unanimité.

13.2 Postes vacants (4) et mise en candidature.

Mme Catherine Leduc, MM Claude Leclerc, Pierre Marchand et Guy Pilon sont en fin de mandat et les postes qu'ils occupent et sont soumis au processus d'élection des membres du CA par l'AGA.

Mme Leduc et MM Pilon et Marchand signifient leur intention de ne pas renouveler leur mandat au CA de l'Association.

Les candidatures suivantes sont proposées pour l'élection des membres du CA 2022 :

- M. Claude Leclerc
- M. David Milette
- M. Jean-François Laforme
- M. Marc-Olivier Dézy
- M. Stéphane Diamond
- M. Bernard Vallée

M. Vallée retire sa mise en candidature du processus d'élection.

13.3 Élection, annonce des résultats, proclamation des élus.

Le dépouillement des résultats permet de confirmer les nouveaux administrateurs au CA 2021-2022.

MM Claude Leclerc, David Milette, Stéphane Diamond et Jean-François Laforme sont élus au CA de l'Association 2021-2022.

Sur proposition de M. Marcel Genest, secondé par Mme Hélène Charest, il est résolu de nommer Mme Joan Hamel, Messieurs Christian Carrier, Marc Dontigny, Claude Leclerc, Jean-François Laforme, Stéphane Diamond et David Milette au Conseil d'administration de l'Association des résidents du Lac-des-Piles pour l'année 2021-2022.

Résolution AGA-21-07-04-11 adoptée à l'unanimité.

14. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR COMPTABLE.

Notre trésorier, M. Pierre Marchand, mentionne qu'il n'est pas obligatoire d'avoir recours à une firme spécialisée pour la vérification externe de nos états financiers. Le trésorier de l'association peut présenter les états financiers et demander conseil auprès d'un comptable au besoin.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question soumise au terme de l'AGA.

16. DATE DE L'AGA 2022.

La prochaine assemblée générale des membres de l'Association des résidents du Lac des Piles aura lieu le ou vers le 10 juillet 2022.

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Mme Joan Hamel remercie les membres sortants du CA pour leur dévouement au cours des dernières années. Elle remercie également les membres présents à l'assemblée générale annuelle et les convie au prochain rendez-vous en 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Hélène Charest secondée par M. Frédéric Morin, la séance est levée 12h00.

Résolution AGA-21-07-04-12, adoptée à l'unanimité.

Joan Hamel

Joan Hamel, présidente

Claude Leclerc

Claude Leclerc, secrétaire